



Règlement Général (version 2025-2)

3ème DESCENTE DES ÎLES en

CAISSE A SAVON

Dimanche 27 juillet 2025

Les participants devront s'engager à l'acceptation de tous les termes du présent règlement.

Préambule :

Cette manifestation se veut être une présentation de la capacité d'un ou plusieurs individus à réaliser un engin roulant sans moteur - sans esprit de compétition pure avec pour seul juge le public et le jury - et à se lancer dans une pente dans le seul intérêt de prendre du plaisir, de se déguiser, s'amuser et amuser les spectateurs.

Toutes les caisses à savon devront être de fabrication artisanale.

Inscription :

La descente est ouverte à toutes et tous (à partir de 7 ans).

Equipage de 1 à 3 personnes maximum.

Les inscriptions seront validées jusqu'au mercredi 23 juillet dans la limite des 25 caisses à savon.

L'inscription est au tarif de 5€ par personne (si vous êtes 2 sur un véhicule alors l'inscription sera de 10€).

Le bulletin d'inscription est à retourner par mail ou par courrier, signé et accompagné d'un chèque à l'ordre du comité d'animation de Planaise avant mardi 15 juillet 2025.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de la fiche d'inscription et du règlement signé.

Déroulement :

Les participants s'élanceront un par un sur une route sécurisée et fermée à la circulation. Le parcours est pentu, sinueux et s'étend sur 550 mètres.

Les concurrents se comporteront en sportifs et en gentlemen, dans un esprit convivial et bon enfant.

Ils adopteront un comportement sécuritaire notamment pour la conduite de leurs engins et se conformeront aux instructions des commissaires de courses notamment en étant en mesure de s'arrêter immédiatement si un drapeau rouge leur est présenté.

L'épreuve de séduction du public se déroulera en plusieurs manches, voir l'article [Chronologie de la journée](#).

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire.

En cas de pluie très abondante, la descente sera malheureusement annulée ou interrompue.

Remontée :

La remontée des caisses à savon se fera en toute sécurité, sur le parcours de la course entre chaque manche.

Une voiture ouvreuse, une voiture balai ainsi que des commissaires de sécurité seront présents tout au long du parcours de remontée.

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.

Classement des équipages :

Des récompenses seront décernées par le vote du public et du jury, aux participants en fonction de leur originalité, esthétique, look des équipes, sécurité, enthousiasme ou encore leur motivation, et non sur le temps de la descente.

Chaque concurrent prenant le départ recevra une petite récompense quel que soit son classement.

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos et vidéos prises pendant cette journée, à des fins publicitaires.

Déguisement :

Afin de garder un côté folklorique à l'évènement, le déguisement est conseillé pour le pilote. La décoration du véhicule doit être dans le même esprit que le déguisement. Celui-ci ne doit pas nuire à la sécurité.

Disqualification :

Pour la sécurité et le bon déroulement de cette journée festive, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait plus jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches.

Les organisateurs se réservent également le droit d'exclure tout pilote ayant un comportement volontairement dangereux ou qui ne respecterait pas l'esprit de la fête.

Le non-respect du présent règlement général entraînera l'exclusion du participant.

Formalités :

Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale et fournir une copie de la pièce d'identité avec l'inscription.

Les participants doivent disposer d'une assurance personnelle.

Le pilote ainsi que l'éventuelle équipe accompagnante doivent prendre connaissance du présent règlement et s'engager à le respecter (lu et approuvé, paraphes et signature).

Il est possible de descendre à 3 personnes maximum sur une caisse à savon, mais chaque membre de l'équipage devra être inscrits. Il est possible d'alterner la conduite entre ces 3 personnes.

• REGLES DE CONVIVIALITE

Ce rassemblement n'est en aucun cas une épreuve sportive classée !

Il est essentiel de respecter les règles élémentaires de sécurité : casques, système de frein efficace, vitesse adaptée et maîtrisée.

Rester courtois et de bonne humeur vis à vis des autres (concurrents, spectateurs, organisateurs et Planaisots) .

Une attention particulièrement doit être apporté aux enfants.

Chaque participant s'engage à ne pas déplacer les barrières ou les bandes de balisage posées pour la sécurité, à respecter les sens de circulation quand ils sont fléchés, à respecter les limites des propriétés privées, Respecter les zones interdites.

Respectez l'environnement : des poubelles seront à votre disposition.

Comme sur la route, l'abus d'alcool des pilotes entraînera une immobilisation de la caisse à savon. Cette décision sera prise par les membres de l'organisation.

La descente est interdite sans autorisation d'un des membres de l'organisation.

• CHRONOLOGIE DE LA JOURNEE

- 09h30 Accueil de tous les participants aux parkings CAS. (Caisse à Savon)
- 09h45 Contrôle des caisses à savon et de l'équipement des participants.
- 10h15 Débriefing par le responsable de descente avec les commissaires et les pilotes, repérage du parcours, rappel des points de sécurité.
- 10h30 1ère Descente en caisse à savon « **découverte du parcours** » sans public et à vitesse réduite.
- 11h00 Remontée des caisses au « Parking CAS ».
- 12h00 Repas tiré du sac ou aux stands mis en place sur place par le comité des fêtes de Planaise. (Prévoir parasol)
- 13h45 Débriefing et correction si nécessaire des points négatifs de la première descente.

- 14h00 2nde Descente en caisse à savon « **séduction du public et du jury** ».
- 15h00 Remontée des caisses au « Départ course ».
- 15h30 3ème Descente en caisse à savon « **conclusion avec le public et le jury** ».
- 16h30 Remontée des caisses au « Parking CAS ».
- 17h00 Remise des récompenses au Podium sur le pré de vogue.
- 17h30 Réouverture du parking CAS à savon pour récupérer son véhicule.
- 18h00 Détente et fiesta à la fête du village de Planaise

Renseignements : Contacter Julien PICARD par mail : caplanaise@outlook.fr, si nécessaire ou par téléphone : 06 98 92 38 30.

• **REGLES DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE**

La caisse à savon est un véhicule possédant au moins trois roues, un système de direction fiable et des freins efficaces. Pour cet évènement sa fabrication doit être artisanale et folklorique.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Cependant, le concepteur, le constructeur et le pilote restants seuls responsables de leur véhicule et de l'utilisation qui en est faite, il conviendra donc, avant de rechercher la performance, de concevoir un véhicule sans risque pour l'équipage et les spectateurs.

Voici quelques recommandations techniques qui devraient limiter les risques d'accident :

Carrosserie folklorique mais sécuritaire avant tout : La caisse à savon doit être de construction solide. La forme et les matériaux de construction sont libres mais ne doivent pas représenter de danger pour l'équipage et le public ; les aspérités et angles vifs à l'intérieur de l'habitacle ou sur la face avant du « bolide » sont à proscrire. Chaque élément de la caisse sont bien fixés ! Est interdit, tout accessoire en verre tel que pare-brise, miroir, carter avec de l'huile moteur etc...

Les pilotes et éventuels copilotes devront impérativement être en mesure de s'extraire rapidement de leur véhicule.

Dimensions : Une caisse à savon doit être de taille raisonnable.

Longueur max : 2.80 m, Largeur max : 1.80 m

Poids : Le poids de la caisse sans équipage ne doit pas dépasser 150 kg

Hauteur : Afin de limiter les risques de déséquilibre une hauteur de 2.50 m maxi est recommandée, la garde au sol comprise entre 5 cm 30 cm.

Plancher : Pour la protection des jambes et des pieds de l'équipage, la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.

Roues : Elles devront être de bonne qualité, bien fixées et de préférence gonflables.

Freinage : C'est l'élément le plus important de la construction, commandé par sabot direct sur pneu, frein de vélo, disque ou tambour. Les freins sont OBLIGATOIRES et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum. Les caisses à savons doivent posséder un moyen d'immobilisation lorsqu'elles sont inoccupées. (Frein à main, cales en bois adaptées à la dimension des roues...)

ATTENTION, un test de freinage sera effectué avant chaque départ pour valider ou non l'accès à la descente : les freins devront empêcher l'engin d'avancer sous la poussée d'un commissaire.

Énergie motrice : Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, moteur électrique, ressorts, pédales, manivelles, **même non connectés** sont interdits. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle.

Il est fortement conseillé aux participants de venir se promener, à pied, à vélo, en trottinette... sur la route des Îles à Planaise en amont l'évènement.

Divers : Un klaxon, de la musique, ou tout fond sonore n'excédant pas 50 décibels et s'il est approprié à la convivialité de l'évènement est largement autorisé.

La publicité sur les caisses à savon est autorisée, cependant, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux. La publicité pour l'alcool et le tabac est interdite.

Remorquage : Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées. Chaque véhicule doit être équipé d'une corde de nylon ou d'une sangle d'une longueur comprise entre 1,50 mètre et 2,50 mètres, équipée de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton de pompier ou d'alpiniste). Quelle que soit la nature de cette sangle ou corde et celle des mousquetons, la résistance totale minimum doit être de 750 kg.

Équipement du pilote : Le port du casque (casque moto recommandé mais les casques de ski ou roller peuvent convenir), des gants et des chaussures fermées sont obligatoires. (Il est possible d'adjoindre des protections complémentaires, coudières, genouillères...)

Contrôle technique : Les caisses à savon se présenteront au contrôle technique le matin du dimanche 27 juillet 2025. Ce contrôle a pour but de vérifier la conformité du véhicule et de l'équipement du pilote.

Cette vérification est obligatoire pour l'enregistrement sur la liste des participants et l'obtention du numéro de participation qui devra être coller visiblement sur la caisse à savon.

Les constructions qui ne seront pas jugées fiables ou présentant un danger seront refusées.

Un contrôle supplémentaire peut être effectué à n'importe quel moment de la journée, la conception du véhicule ne devra plus évoluer suite au premier contrôle technique (poids, géométrie...)

Renseignements : Contacter Julien PICARD par mail : caplanaise@outlook.fr

Ou par téléphone : 06 98 92 38 30.

Assurances et Responsabilités :

Les participants s'engagent sur la descente de caisse à savon, librement, sous leur totale responsabilité.

Durant toute la durée de la manifestation du 27 juillet 2025, le(s) pilote(s) ou personnes civilement responsables de ceux-ci, sont responsables :

- De tous dommages causés à un tiers résultant de leur participation à cette activité.
- Du respect des règles élémentaires de prudence, notamment une vitesse adaptée au parcours.

Les participants sont tenus responsables, aussi bien moralement que financièrement, de toute dégradation, pollution ou préjudice qu'ils pourraient occasionner.

En aucun cas, la commune accueillante et l'association organisatrice et ses représentants ne pourront être tenus pour responsables de tous dommages matériels ou corporels, pour les participants entre eux, ou vis-à-vis d'un tiers, ni pour les dégradations, pertes ou vol d'effets personnels.

Tenant compte des points précédents, les participants veilleront à vérifier s'ils disposent des couvertures d'assurances nécessaires et au besoin souscriront les contrats adéquats.

Décharge de responsabilité : Je participe à la descente de caisse à savon organisée le 27 juillet 2025 par le comité d'animation de Planaise dites « Descente des Îles », sous mon entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'évènement et je m'engage ainsi que mes proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur.

Date Participant (Nom et Prénom)

Signature (Règlement général lu et approuvé)

• **FICHE INSCRIPTION PARTICIPANT 2025**

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **Mail :** _____ @

Nom de la caisse à savon : _____

Ma caisse à savon sera animé par (nombre) _____pilote et/ou copilote

- Ma caisse respecte les règles de construction et de sécurité du présent règlement
- Règlement joint de 5 Euros (Chèque libellé à l'ordre du Comité d'animation de Planaise)
- Dater, parapher, signer le règlement et le joindre à cette feuille d'inscription.
- Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire.

Fait le à

Signature

Feuille à retourner avec le règlement

Par mail : caplanaise@outlook.fr (un récépissé vous sera envoyé)

Par courrier Julien PICARD, 332 montée des griattes, 73800 Coise St Jean Pied Gauthier.

Tél : 06 98 92 38 30

Autorisation parentale pour les mineurs (es)

Je soussigné (e), Monsieur, Madame (nom, prénom) :

Agissant en qualité de père, mère, tuteur ou représentant légal (rayer les mentions inutiles),

Autorise l'enfant (nom, prénom) :

Agé de (date de naissance)

A participer aux descentes de caisses à savon en tant que pilote, passager (rayer la mention inutile) organisée par le comité des fêtes de Planaise le 27 juillet 2025.

Nous notons et comprenons que cette autorisation dûment complétée et signée ne se substitue pas à la décision finale des organisateurs d'accepter ou de refuser son inscription.

Par ailleurs en signant cette autorisation de participation, nous déclarons l'enfant ci-dessus nommé, physiquement et moralement apte à participer aux descentes.

Fait le à

Signature des parents